

1647.

Nous soussignez provincial et définitiveur de la province de Lorraine et Champagne, déclarons que ce présent escrit pour l'un des fondateurs de nostre couvent de Bar-sur-Aube, noble et religieuse personne André Silvestre de la Forest, conseiller et aumonier du roy, prieur du Prieuré de saint Pierre de Bar-sur-Aube, pour avoir qualifié de l'échange fait des places et maisons audit Prieuré et d'autres accommodemens, et afin que cette qualification soit plus notoire, nous avons consenty et consentons qu'au lieu de la sacristie et du chœur de notre couvent, elle soit escrite sur une table de pierre ou autre; de plus nous ordonnons que le jour de son enterrement ou le suivant tous nos prestres y estant ou demeurans, disant la sainte messe pour le repos de son âme et que toute l'année l'on dise tous les jours une messe pour le mesme sujet, et que de plus tous les prestres de nostre province disant une messe pour lui, incontinent qu'ils seront advertis de sa mort; en outre selon le pouvoir à nous donné par les souverains pontifes, nous le rendons participant et ses successeurs de toutes les messes, prières jusques et autres biens spirituels qui se font et feront cy après et a toujours par les religieux de notre province. Donné à Chaumont le seizième jour d'août mil six cent quarante-sept. Signé F. Félician, provincial, etc.

Le Châtelet et ses environs.

19^e Article.

Fondation de la ville gauloise.

S'il est vrai que dès l'an 1580 avant J.-C. (1) la Gaule envoyait au loin des colonies, il faut admettre qu'elle était dès alors très peuplée et, par conséquent, qu'elle avait un grand nombre de villes. De la diversité infinie des peuples qui l'habitaient (2) on peut conclure que la plupart de ces villes étaient établies sur des lieux naturellement assez forts pour les mettre à l'abri des brigandages et des invasions, et même qu'on ne tardait pas à les entourer de murailles. L'escarpement et la position de notre monta-

(1) Page 302 de cette Revue.

(2) Ibidem.

gne doivent l'avoir fait habiter une des premières.

En remontant des médailles REMO, ATEVLA, MA, KAA, en bronze et en argent, à celles en *electrum*, de celles-ci aux informes disques de potin, de ces disques aux petites roues métalliques et aux simples anneaux qui ont dû précéder ces roues (1); en voyant les haches en Silex (2), empruntées, comme les couteaux de circoncision chez les Hébreux, aux coutumes de l'Orient, et dont l'usage relie l'époque de l'occupation romaine à celle de l'entrée des Celtes dans les Gaules, on peut dire que l'origine de la ville gauloise se perd, comme l'érection de la Haute-Borne, bien loin dans la nuit des temps.

Fin de la ville gauloise.

L'époque de sa fin ou de sa transformation, c'est-à-dire, du remplacement des habitations gauloises par des habitations romaines, quoique bien plus rapprochée de nous, n'est guère plus facile à préciser. . . . Les traces d'incendie qui se remarquent dans la couche des ruines gauloises, comme dans celle des ruines romaines, font présumer que cette transformation, au lieu de s'être faite graduellement, a été violente et simultanée.

Parmi les événements connus auxquels on peut attribuer cette première ruine, un seul se trouve signalé à notre attention. Elle aurait eu lieu, selon l'abbé Phulpin (3), lors des premières guerres de César, mais par le fait des peuples coalisés de la Belgique, pour se venger de la défection des Rèmes.

Il suffit d'étudier sur une carte géographique ce que dit César (4) des événements de cette guerre, pour reconnaître que cela n'est point probable.

Effectivement, César était campé dans le nord du pays des Rèmes, sur la rive droite de l'Aisne, c'est-à-dire, à trente-cinq de nos lieues ou plus de cent milles romains au Nord-Ouest du Châtelet. A huit milles au nord de ce Camp était *Bibrax*, aujourd'hui Fismes, ville des Rèmes. Les Belges, qui approchaient, l'attaquèrent: puis, du secours envoyé par César leur ayant ôté l'espérance de prendre cette ville, ils restèrent encore quelque temps autour de la place, et, après avoir saccagé les terres et brûlé tous les villages et toutes les maisons des environs, ils marchèrent droit à César avec toutes leurs troupes et vinrent occuper à environ deux milles de son camp: leurs troupes occupèrent près de trois lieues de terrain.

Ainsi leurs dévastations n'eurent lieu qu'aux environs de *Bibrax*. On les voit chercher à travers l'Aisne, pour ravager de ce côté-ci les terres des Rèmes; mais

(1) Id. p. 350 et suivantes.

(2) Id. p. 177.

(3) Note archéol., p. 18.

(4) Commentaires, Guerre des Gaules, liv. 2.

ils en sont empêchés par César, qui leur fait éprouver de grandes pertes et les met en pleine déroute. Chacun se hâtant de rentrer dans ses foyers, le Châtelet n'aurait donc été exposé à la dévastation qu'autant que les Leuks, peuple situé au Sud-Est des Rèmes, auraient fait partie des fuyards : or, parmi les quinze nations coalisées dont parlent les Commentaires, on ne voit ni les Leuks ni aucun des autres peuples de la première Belgique. Sept appartenaient à la seconde Belgique, deux à la seconde Lyonnaise et six à la seconde Germanie. D'autre part, on voit César, qui ne laissait aucune insulte impunie et qui ne pouvait négliger la défense des Rèmes, dont l'alliance devait lui être si utile, suivre les fuyards d'abord de l'Est à l'Ouest, par *Noviodunum* (Soissons), *Bratuspontium* (Beauvais) ; puis au nord, par le territoire d'Amiens (*Ambiani*) et du Hainaut (*Nervii*), et enfin dans le pays de Namur (*Atuaci*), pour revenir au Sud-Ouest prendre ses quartiers d'hiver chez les *Carnutes* et les *Turones* (pays de Chartres et de Tours).

Il est donc évident qu'il n'a eu aucune injure à venger dans la première Belgique et que les villes et villages qui, comme le Châtelet, confinaient à cette région, dans le vaste territoire des Rèmes, n'ont point été alors dévastés.

Je me sens plus porté à croire que la ruine de la ville gauloise aura eu lieu dans une des campagnes suivantes, pendant la seconde révolte d'*Induciomare* (1). Cette fois, c'était au centre même de la première Belgique, chez les Trévères, qu'était le foyer de révolte. Tous les peuples y venaient demander au prince rebelle alliance et protection : celui-ci força les peuples voisins de fournir des troupes et il donna pour mot d'ordre de marcher par les frontières des Rèmes et de ravager leurs terres.

Enfin aurait-elle été incendiée par les habitants eux-mêmes, comme n'étant pas suffisamment en état de résister à l'ennemi (2) ? La force de sa position ne permet pas de le supposer, et nous ne voyons, pendant les guerres de César, que le seul Vercingétorix recourir, dans le Berri, c'est-à-dire, bien loin des Catalauniens, à cet affreux système de défense.

Si notre ville gauloise échappa, dans ces guerres, à la dévastation, elle peut avoir subsisté encore près de cent vingt ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 69 de notre ère, époque où les soldats de Vitellius, marchant du Rhin sur Rome, égorgèrent les habitants de Metz et rançonnèrent les Eduens, et où, quelques mois après, les Trévères et les Lingons soutinrent dans sa révolte le batave Civilis, et, ces derniers, Sabinus dans son usurpation. La constante fidélité des Rèmes, ainsi que celle des Eduens, à l'alliance des Romains aura pu

alors, aussi bien que du temps de César, attirer sur la ville rémoise de Gorze ou du Châtelet, les fléaux de la guerre. — Les médailles trouvées en octobre 1852 (1) et dont l'enfouissement semble remonter à cette époque ne seraient-elles pas un indice de l'effroi que ces événements causèrent dans la contrée et des périls que courut alors cette ville, soit qu'elle n'eût encore que des Gaulois pour habitants soit qu'elle eût déjà fait place aux constructions romaines !

Fondation de la ville romaine.

Si, comme les apparences nous autorisent à le croire, la transformation de l'établissement gaulois en établissement romain ne s'est pas faite successivement et insensiblement, elle a dû se faire simultanément, soit que les Romains aient rasé tout exprès l'ancienne ville, soit plutôt qu'ils aient profité de ce qu'elle se trouvait détruite.

En lisant attentivement l'histoire, nous remarquons que le système d'occupation des Gaules par les Romains ne fut plus, après Vespasien, ce qu'il avait été auparavant. Telle était l'impression qu'avait laissée dans les Gaules épuisées les gigantesques opérations de César, tel était le prestige de cette aigle romaine qui, planant tout à la fois sur chacune des provinces, y avait partout frappé avec la force et la rapidité de la foudre, qu'il suffisait de l'enceinte vide d'un camp pour maintenir toute une contrée dans les liens d'une fidélité respectueuse et que le peuple vaincu s'était fait le satellite du vainqueur : la politique romaine y aidant par les égards et par les bienfaits, la Gaule semblait aimer ses chaînes et se gardait comme d'elle-même. A peine quelques légions se promenaient-elles d'un camp à l'autre, tandis qu'un petit nombre de colonies puissantes s'établissaient sur la frontière rhénane et que de grandes villes se déployaient tranquillement et comme sans défiance au bord des fleuves de l'intérieur. Mais lorsque, après la mort tragique de Néron, chacun des généraux se crut à l'Empire des droits aussi légitimes que ceux de l'obscur et impolitique Galba, et chaque armée des prérogatives égales pour donner un chef à l'Etat ; lorsque la Gaule, encouragée par ces divisions, prit subitement une autre attitude, et que, aux vexations des milices de Vindex, puis, de celles de Vitellius, eût succédé la révolte des peuples dans les Belges et dans la première Lyonnaise, sous la conduite de Civilis et de Sabinus, alors on sentit le besoin d'avoir un plus grand nombre de points fortifiés, soit pour résister à des surprises soit pour intimider chaque point du territoire par la présence d'une garnison. Vainement, après quelques années, l'Empire avait-il retrouvé sa puissance et sa tranquillité, sous Nerva, Trajan et leurs successeurs ; le coup avait été porté, et leur sagesse,

(1) Cés. Comment., liv. 5.

(2) *Oppida incendi oportere, quæ non munitione et loci naturâ ab omni sint periculo tuta* (id., liv. 7).

(1) Page 123 de cette Revue.

notamment celle d'Antonin (1), pourvoyait, au milieu de cette période paisible, aux éventualités de l'avenir, en multipliant les quartiers d'hiver pour les troupes, les forteresses pour protéger les frontières.

C'est donc à cette dernière période, de plus de quatre-vingts ans, à compter du règne de Nerva, que les considérations purement historiques nous font rationnellement reporter l'établissement d'une ville romaine succédant à une ville gauloise sur la montagne du Châtelet. La vue des monuments nous porte à une conclusion semblable, car, ainsi que nous l'avons remarqué (2), l'Aqueduc, qui nous semble devoir être contemporain de la fondation ou, du moins, du développement de la ville romaine, n'a pu être construit que dans une période paisible et florissante, telle que celle-ci ou que celle qui s'était écoulée de César à Galba et qui fut de 119 ans, ou telle encore que le règne de Constantin; et aucune de ces trois périodes n'a été plus fertile en monuments de ce genre que celle des Antonins, à laquelle on doit le Pont du Gard et la plupart des autres aqueducs connus. La situation politique et militaire que nous venons d'exposer, le mutisme de l'histoire sur l'existence de notre ville; la sculpture, l'architecture, dont les ouvrages que nous retrouvons en si grand nombre n'ont déjà plus le style si noble et si pur du siècle d'Auguste, ne nous permettent pas de remonter à la plus ancienne de ces périodes, à celle des premiers Césars: les nombreuses idoles et tant d'autres monuments que nous retrouvons du culte payen, indépendamment des marques de vétusté imprimées à une foule d'objets, notamment aux marches d'escaliers, qui toutes sont très usées et la plupart après avoir déjà été retournées, nous interdisent également d'adopter la troisième, celle des Constantins, toute voisine du jour de la destruction et dans laquelle, par les ordres du prince, au lieu d'élever des temples et des statues aux faux Dieux, on brisait celles-ci, on fermait ceux-là et l'on faisait briller le monogramme du Christianisme sur les drapeaux des légions, sur la monnaie dont se servait le peuple. Tous ces motifs doivent donc nous décider pour la période intermédiaire, celle des Antonins.

Nous pouvons même, je le crois, resserrer encore dans celle-ci le cercle de nos investigations, de manière à nous arrêter définitivement au règne d'Antonin-le-Pieux. En effet, si notre ville avait Trajan ou Adrien pour fondateur, on devrait y trouver dans les restes de constructions les caractères de solidité et de grandeur qui distinguent leurs ouvrages, et l'on y

(1) « Des quartiers d'hiver pour les troupes, des forts pour protéger les frontières, des ponts et des voies publiques pour l'utilité et la commodité générale attestent plus de sagesse que l'éclat de son administration. » (Anquetil, hist. de Fr., Gaulois, chap. 3).

(2) Page 269 de cette Revue.

verrait en plus grande quantité le marbre et les mosaïques. Nous remarquons, au contraire, dans les vestiges qui nous restent, la magnificence remplacée par l'utilité et ce cachet de sagesse et d'économie qui caractérisait Antonin (1).

S'il nous fallait encore une preuve, nous la trouverions dans l'étude des médailles, dans l'examen que nous avons fait (2) des propositions respectives de leur nombre et de leur valeur intrinsèques, autant que nous l'ont permis les collections de Grignon et de M. Phulphin. Nous y voyons que la période des Antonins est de beaucoup au-dessus des autres sous l'un et l'autre rapport.

Si donc il est rationnel de présumer que la ville romaine a été construite dans des temps de prospérité et d'opulence et que les travaux de construction y auront fait affluer les valeurs métalliques, c'est encore au siècle des Antonins que nous reportent les monnaies romaines; et, dans cette période, nous serons pareillement portés à nous arrêter au règne d'Antonin-le-Pieux, quoique la supériorité du nombre de celles de ce prince soit compensée et même effacée par l'infériorité de la valeur (3), si nous considérons que toujours les monnaies émises par le pouvoir régnant ont pour auxiliaires, en quantité très souvent supérieure, celles qui ont été frappées sous le règne précédent. Cette dernière considération nous ferait, peut-être, pencher aussi vers le règne de Marc-Aurèle, s'il n'eût pas limité ses efforts à conserver seulement les ouvrages de son laborieux prédécesseur et sa gloire à augmenter de préférence l'éclat des lettres et de la philosophie.

Notre conclusion sera donc que la fondation ou, du moins, le développement de la ville romaine, constatée par l'établissement de l'Aqueduc, par les travaux qui, sous le pavé des rues, alimentaient de ses eaux les fontaines publiques et les bains, par les temples et autres grands édifices, ne doit pas être antérieur à Nerva et qu'il y a lieu de l'attribuer au règne d'Antonin.

POTHIER.

(A suivre).

(1) « Antonin n'eût pas une moindre sollicitude pour la Gaule; mais ses travaux plus recommandables par leur utilité que par leur magnificence, ne se présentent pas à la postérité avec le caractère de solidité et de grandeur qui les rendent durables et qui appellent l'admiration (Anquetil, loco citato).

(2) Voir l'article précédent.

(3) Voici les médailles de cette période: 14 Nerva, dont 4 en or, 9 en argent et une en bronze; 99 Trajan, y compris Flotina, sa femme, dont 39 en or, 17 en argent, et 43 en bronze; 120 du règne d'Adrien, savoir: 45 en or, 47 en argent, et 28 en bronze; 128 du règne d'Antonin, dont 4 en or, 24 en argent et 100 en bronze; enfin, 112 du règne de Marc-Aurèle, qui sont: 3 en or, 14 en argent et 95 en bronze.